

- Textile

Agent des méthodes industrialisation mode et textile

CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION

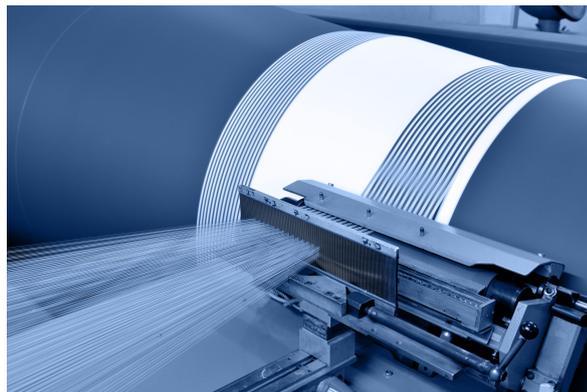
Sans niveau

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT

21/12/2022

N° DE FICHE

RNCP29470



Missions

A partir d'instruction, consignes et ressources de travail, l'Agent des méthodes relaie le descriptif technique de l'article, en rédige la nomenclature, les consignes de fabrication avec croquis et section afférentes, élabore la gamme de fabrication, détermine les temps et gammes de fabrication et les coûts relatifs à la production des articles, industrialise ces articles, contrôle et optimise le process de fabrication pour garantir les temps de fabrication. L'agent des Méthodes assure la gestion de l'ensemble des données techniques (catalogue de temps, dossiers techniques). L'agent des méthodes contribue à l'innovation et à l'amélioration des process de fabrication des produits/des outils. Le CQP Agent(e) des méthodes Industrialisation mode et textile s'adresse à un(e) agent(e) des méthodes travaillant pour un fabricant ou un sous-traitant de produits textiles ou habillement avec des outils de prototypage et de production ; il rajoute un bloc de compétences complet sur l'industrialisation des processus de fabrication et leur optimisation, ainsi que le suivi de la production en atelier.

Il existe un autre CQP, le CQP Agent(e) des méthodes conception mode et textile qui constitue un premier bloc de compétences, commun avec le CQP Agent(e) des méthodes industrialisation pour un agent travaillant uniquement dans un bureau d'études ou une entreprise sans outil de production.

Métiers liés

- Agent(e) de méthodes, agent(e) de préparation de la production en industrie
- technicien(ne) de fabrication et de méthode, méthodiste industrialisation
- technicien(ne) méthodes-industrialisation
- préparateur(trice) de travaux en industrie
- technicien(n)

CERTIFICATEURS

UIT - Union des industries textiles
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile

CONVENTION COLLECTIVE

18 Convention collective nationale de l'industrie textile

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation
- Demandeurs d'emploi

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

- Chiffrer les temps et les prix
- Industrialiser les processus de fabrication
- Optimiser les processus de fabrication
- Structurer et exploiter les données techniques
- Assurer une veille et proposer des innovations

Modalités d'évaluation

Après un parcours de formation, la certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mises en oeuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

Rédaction d'un livret du candidat

Questionnaire technique

Observation au poste (réelle ou simulée)

Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Un délai de 2 ans de pratique professionnelle est fixé pour procéder à l'évaluation finale d'un nouvel entrant visant le CQP agent(e) des méthodes, après sa formation.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

<https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/downloadAncFormat/4332>